

Maissemy le lundi 10 août 2020

CONVOCAATION

Madame, Monsieur

J'ai l'honneur de vous informer que le Conseil Municipal se réunira dans la salle d'apparat

le vendredi 14 août 2020 à 17 heures 00.

ORDRE DU JOUR :

- ✚ **Proposition de la constitution de la COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS**
- ✚ **Constitution concernant la commission de contrôle des listes électorales**
- ✚ **Confirmation d'adoption du contrat d'entretien USEDA**

Je vous prie de bien vouloir assister à cette séance. En cas d'empêchement majeur, pouvez-vous me contacter s'il vous plaît.

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le Maire,



R.MICHAUT



Réunion du conseil municipal du 14 Août 2020.

PRESENTS

MARTEL Didier
POURPLANCHE Karine
DUPA Jean-Michel
SARDINI Marie-Ange
DUBOIS Catherine
HOUSSIN Gaëtan

Début de séance 17H.

2 excusés avec
procuration

FATEUX Régine
DECREUX Roselyne

Absents

DELEUZE Hubert
CARONNEUX Freddy

Secrétaire de séance

DUBOIS Catherine

Constitution de la commission des impôts directs

→ Commissaires des impôts directs

24 noms ont été donnés → parmi ces 24 noms
12 seront choisis dont

6 titulaires et 6 suppléants.

Constitution concernant la commission de
contrôle des listes électorales

→ Contrôle des listes par DUBOIS Catherine

NIAULT Jean-Pierre
FATEUX Patrick.

Contrat d'entretien USEDA

→ adopté à l'unanimité

(les changements de lampes sont compris
dedans)

→ les lampes s'éteignent maintenant
à 22H30 suite à la demande de
plusieurs habitants.

Information

→ une police rurale existe, elle fait parti de
communauté de communes du Vernois
deux agents œuvrent.

→ NOIRET Stéphane - 06-49-44-04-54

→ ALIZARD Pierre - 07-88-23-14-64

FIN DE SÉANCE 18H30.

MAIRIE DE MAISSEMY

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DU VENDREDI 14 AOÛT 2020

L'an deux mil vingt, le quatorze août à dix-sept heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame Michaut Régine, réunion dans la salle « d'apparat »

Date de convocation : 10/08/2020

Nombre de membres en exercice : 11 Présents : 7 Pouvoir : 2 absents : 2

Présents : MM et Mmes, MICHAUT Régine, DUPIRE Jean-Michel, MARTEL Didier, HOUSSIN Gaëtan, DUBOIS Catherine, POURPLANCHE Karine,

Absents et représentés par pouvoir : FATOUX Viviane, DECROIX Roselyne

Absents : DELALIEU Hubert, LAMOUREUX Freddy

~~Secrétariat de séance : DUBOIS Catherine est nommée secrétaire de séance~~

Ordre du jour : Proposition de la constitution de la commission des IMPOTS DIRECTS
Constitution concernant la commission des LISTES ELECTORALES
Confirmation d'adoption du contrat d'ENTRETIEN USEDA

Après le mot de bienvenue, nous sommes passés aux explications développées sur la commission des IMPOTS DIRECTS, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Explication de la COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES, cette délibération est adoptée à l'unanimité.

Adoption à l'unanimité également du CONTRAT ENTRETIEN DE L'ECLAIRAGE PUBLIC PAR L'USEDA

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 H 00.

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire

REGINE MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le quatorze août à dix-sept heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame MICHAUT Régine,

Date de convocation : 10/08/2020
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7
Pouvoir : 2

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Didier MARTEL, Gaëtan HOUSSIN

Absents et représentés par pouvoir : Madame Viviane FATOUX et Madame Roselyne DECROIX

Absents : Monsieur Hubert DELALIEU et Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance

Objet : Décision de modification n°1

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil municipal décide la décision modificative comme suit :

FONCTIONNEMENT DEPENSES

Article 678 - 1430,00 €
Article 6450 +1430,00 €



Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT

MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le quatorze août à dix-sept heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame Michaut Régine,

Date de convocation : 10/08/2020
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7
Pouvoir : 2

Présents : Mesdames Régine MICHAUT, Catherine DUBOIS, Karine POURPLANCHE et Messieurs Jean-Michel DUPIRE, Didier MARTEL, Gaëtan HOUSSIN

Absents et représentés par pouvoir : Madame Viviane FATOUX et Madame Roselyne DECROIX

Absents : Monsieur Hubert DELALIEU et Monsieur Freddy LAMOUREUX

Secrétaire de séance : Madame Catherine DUBOIS est nommée secrétaire de séance

Objet : CONFIRMATION D'ADOPTION DU CONTRAT D'ENTRETIEN USEDA

~~Lors de sa réunion du 20 mars 2004, Madame le Maire a présenté à l'Assemblée les statuts de l'USEDA.~~

Le conseil après en avoir délibéré, a opté pour le transfert à l'USEDA des compétences suivantes :

- Eclairage public :
 - Travaux et études
 - Maintenance (option payante en fonction de la composition du parc de points lumineux)
 - Exploitation

La commune souhaite également compléter son choix en transférant à l'USEDA les compétences maintenances et exploitation de l'éclairage public.

Le Conseil Municipal, après avoir ouï l'exposé de Madame le Maire et en avoir délibéré, décide de transférer la compétence maintenance et exploitation de l'éclairage public à l'USEDA.

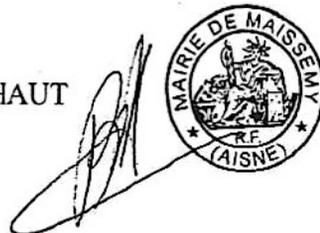
Autorise le Maire à signer le Règlement de service de maintenance et à ouvrir en temps utiles les crédits nécessaires au paiement de la redevance annuelle.



Fait et délibéré les jours, mois et sans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire,

Régine MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le quatorze août à dix-sept heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame Michaut Régine,

Date de convocation : 10/08/2020
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7
Pouvoir : 2

Présents : MM et Mmes, MICHAUT Régine, DUPIRE Jean-Michel, MARTEL Didier, HOUSSIN Gaëtan, DUBOIS Catherine, POURPLANCHE Karine,

Absents et représentés par pouvoir : FATOUX Viviane, DECROIX Roselyne
Absents : DELALIEU Hubert, LAMOUREUX Freddy

Secrétariat de séance : DUBOIS Catherine a été nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion : Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

OBJET : Propositions concernant la liste à constituer pour la création de la COMMISSION DES IMPÔTS DIRECTS

LA PROPOSITION DES 24 NOMS EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire

REGINE MICHAUT



MAIRIE DE MAISSEMY

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le quatorze août à dix-sept heures, les membres du conseil municipal, légalement convoqués, se sont réunis à la mairie de MAISSEMY sur la convocation et sous la présidence de Madame Michaut Régine,

Date de convocation : 10/08/2020
Nombre de membres en exercice : 11
Présents : 7
Pouvoir : 2

Présents : MM et Mmes, MICHAUT Régine, DUPIRE Jean-Michel, MARTEL Didier, HOUSSIN Gaëtan, DUBOIS Catherine, POURPLANCHE Karine,

Absents et représentés par pouvoir : FATOUX Viviane, DECROIX Roselyne
Absents : DELALIEU Hubert, LAMOUREUX Freddy

Secrétariat de séance : DUBOIS Catherine est nommée secrétaire de séance.

Procès-verbal de la précédente réunion : Approbation à l'unanimité du procès-verbal de la dernière séance du Conseil Municipal.

OBJET : Constitution de la COMMISSION DE CONTRÔLE DES LISTES ELECTORALES

LA PROPOSITION DES 3 NOMS EST ACCEPTEE A L'UNANIMITE

Mme DUBOIS Catherine conseillère municipale
Mr MICHAUT Jean-Pierre délégué de l'administration
Mr FATOUX Patrick Délégué du Tribunal de Grande Instance

Fait et délibéré les jours, mois et ans susdits,
Et ont signé les membres présents,
Pour copies conforme,

Le Maire

REGINE MICHAUT



Composition de la commission de contrôle
Commune de moins de 1000 habitants

La commission est composée des trois membres suivants :

Catherine Dubois

Jérôme Michaut

Patrick Faboux

Un conseiller municipal pris dans l'ordre du tableau parmi les membres prêts à participer aux travaux de la commission, ou à défaut, le plus jeune conseiller municipal

Un délégué de l'administration

Un délégué du tribunal de grande instance

Ne peuvent siéger au sein de la commission :

- le maire
- les adjoints titulaires d'une délégation
- les conseillers municipaux titulaires d'une délégation en matière d'inscription sur la liste électorale

Ne peuvent être désignés délégué de l'administration ou du tribunal :

- Les conseillers municipaux et les agents de la commune
- les agents de l'établissement public de coopération intercommunale
- les agents des communes membres de l'EPCI

Références : articles L.19 et R.7 nouveaux du code électoral

Rappel : Le maire se voit transférer, en lieu et place des commissions administratives qui sont supprimées, la compétence pour statuer sur les demandes d'inscription et sur les radiations des électeurs qui ne remplissent plus les conditions pour demeurer inscrits. Cf circulaire 12/07/2018 p.3